



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX

10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX

Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

**ARRETE DU MAIRE N° A 2025-02-01
REGLEMENTATION PROVISoire DE LA CIRCULATION**

Vu le Code de la Route notamment ses articles R1 et R4,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-2,

Vu la demande de l'entreprise SMTP située ZI de Vaure – 11 Boulevard des Entreprises - 42 600 MONTBRISON représentée Monsieur Pascal BOUCHET,

Considérant que pour resceller un tampon fonte d'assainissement pour le compte de Loire Forez Agglomération sur la Route de Saint-Germain-Laval,

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise SMTP est autorisée à effectuer les travaux désignés ci-dessus.

Article 2 : Ces travaux seront réalisés à compter du Lundi 10 Février pour une durée d'une semaine.

Article 3 : : La circulation sera alternée et réglementée par la mise en place de feux tricolores.

Article 4 : Cette réglementation sera matérialisée par une signalisation appropriée. Celle-ci sera mise en place, entretenue et à la charge du demandeur.

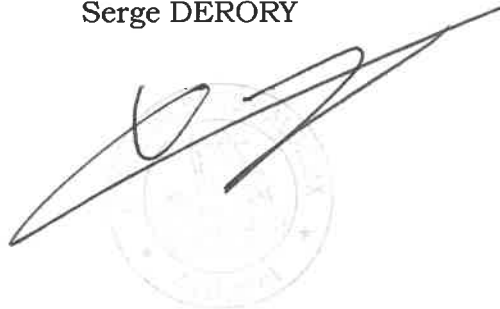
Article 5 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier

Article 6 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 7 : Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé dans les deux mois à partir de la notification conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R421-7 du code de justice Administrative auprès du Tribunal administrative de Lyon ou par la voie du « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

A Bussy-Albieux,
Le 06 Février 2025

Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait numériquement le.....0.7.FEV. 2025.....